Mis en ligne le 5 décembre 2024
Par Louise de MASCAREL, assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 28 novembre 2024

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Frank PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Eric GLENAT, Madame Clotilde BERTHIER, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Madame Julie LADRET et Monsieur Xavier HEDOU.

Monsieur Alain FERNANDEZ est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-4.1-187

Modification du tableau des effectifs - Police municipale

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du départ programmé de la responsable du service Police Municipale en juin 2025, les besoins ont été réinterrogés. Il est nécessaire de remplacer le poste de responsable par un poste de chef de police de catégorie B.

Dans le cadre des opérations de recrutement suite au départ pour mutation d'un agent de police municipale, les besoins ont été réinterrogés. Il est nécessaire de remplacer cet agent.

Compte-tenu des opérations de recrutements, et ne connaissant pas à ce jour les profils des candidats retenus, les postes sont ouverts sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois des chefs de service de police municipale et sur le grade de gardien-brigadier pour le poste de policier municipal.

CREATION	
Emploi	Grade
1 emploi à TC à 35h/35h	Chef de service de police municipale
1 emploi à TC à 35h/35h	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe
1 emploi à TC à 35h/35h	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe
1 emploi à TC à 35h/35h	Brigadier-Chef principal
1 emploi à TC à 35h/35h	Gardien-Brigadier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20241203-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 03-12-2024
Publication le : 03-12-2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,
- **Indique** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,
- **Inscrire** au budget les crédits correspondants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 2 décembre 2024
Le Maire

